



Conseil Académique en formation plénière

Séance du lundi 20 février 2023

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le lundi 20 février 2023 à 14h00, sous la Présidence de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU, de Capucine Yvenat, Vice-Présidente étudiante du conseil académique, et de Sophie Morlaix, Vice-Présidente déléguée à la formation – licences et masters.

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

M. Vincent THOMAS (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO)

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Alain MANSOURI jusqu'à 15h40) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF ; M. Alain MARTIN ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Pascale AUROUX) ; M. Olivier COUTURE (donne procuration à M. Alain RAUWEL) ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (donne procuration à M. Alain MARTIN) ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (8) : M. Dorian BENETON ; Mme Emilie BERNARD (donne procuration à M. Dorian BENETON) ; M. Yanis DUPLANTIER ; Mme Julie JACQUES (donne procuration à Mme Suzanne NIJDAM) ; M. Lancelot KRYPIEC ; Mme Suzanne NIJDAM ; Mme Claire PROVENIER (donne procuration à M. Yanis DUPLANTIER) ; Mme Capucine YVENAT

Excusés M. Morgan MAILLIER

Invités à titre consultatif M. Didier PERRAULT

Invités Mme Sophie MORLAIX

Pour la Commission de la Recherche :

Etaient présents ou représentés :

Collège 1 - Professeurs et assimilés

1. Jean-François DECONNINCK – Procuration à Nadine MILLOT
2. Philippe DESBRIERES
3. Corinne LELOUP – Procuration à Philippe DESBRIERES
4. Romuald LEPERS – Procuration à Hervé ASSADI
5. Alamin MANSOURI
6. Gwénaél MASSUYEAU
7. Nadine MILLOT
8. Catherine VERGELY VANDRIESSE – Procuration à Luc IMHOFF (CFVU)

Collège 2 - HDR

9. Nathalie DROIN
10. Mireille MONNIER
11. Sandrine ROUSSEAUX

Collège 3 - Autres Docteurs

12. Hervé ASSADI
13. Karen BRETIN MAFFIULETTI
14. François JARRIGE
15. Sandrine LANQUETIN

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

16. Yves BALLAY
17. Vanessa DAVID-VAIZANT
18. Marie-José PENOUILH

Doctorants

19. Fanny SARKISSIAN – Procuration à Quentin GENELOT
20. Quentin GENELOT
21. Mélanie ROMAIN – Procuration à Mélissa POUPELIN

Personnalités extérieures

22. Claude MERCIER

Absents excusés :

BAJRIC Samir
ZELLER Marianne
MARCHENOIR Sylvie
BENTZ Audrey
MOREL Franck
BUGNOT Charles
POIRIER Hélène
MUNIER JOLAIN Nathalie
MOINE DUPUIS Isabelle

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 09

Mme Fiorentino présente quelques points d'information.

HCERES – point sur l'accréditation

L'établissement a reçu le 13 janvier dernier les rapports de cycle du HCERES, qui ont été communiqués séance tenante aux Directeurs de composante et aux Responsables pédagogiques de mentions.

Il a été proposé de faire remonter au HCERES, la liste des erreurs factuelles relevées suite à la lecture de ces rapports. Cela a été fait et le HCERES a renvoyé, après instruction, une liste des erreurs qu'il acceptait de retenir (la quasi-totalité). Il a été également proposé de faire remonter des observations sur ces rapports (rapports de cycle et de formations). Ces observations ont été déposées sur la plateforme du HCERES. Un retour du HCERES est attendu. En principe, les rapports avec les corrections des erreurs matérielles et les observations faites par l'uB, devraient être publiés sur le site du HCERES. Dès que l'uB a cette information, toute la communauté universitaire se verra adresser les rapports mis à jour avec les observations.

Si l'uB s'en tient aux conclusions du HCERES pour les deux premiers cycles, des points forts et des points faibles et des recommandations :

Les points forts

- la solidité, la structuration, la diversité de l'offre de formation qui répond aux besoins du territoire ;
- les partenariats nombreux avec l'environnement académique et professionnel ;
- les très bons taux de réussite.

Les points faibles

- la composition et le fonctionnement des comités de perfectionnement ;
- la cohérence entre les parcours pour certaines formations au niveau de la mention ;
- le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants jugé insuffisant, en dépit des enquêtes réalisées par l'ODE ;
- l'adossement à la recherche inégal (certaines formations sont exemplaires de ce point de vue, d'autres un peu moins) ;
- les faibles résultats de l'internationalisation (mobilités entrantes et sortantes, le pourcentage d'étudiants passant une certification en langue anglaise, les formations dispensant des cours en anglais) ;
- le fait que le rôle joué par les composantes dans le pilotage des formations, n'est pas suffisamment visible (le processus d'auto-évaluation des formations ne mettait pas particulièrement en valeur les composantes. On peut regretter notamment, qu'elles n'aient pas pu être entendues par les experts HCERES) ;
- une approche par compétences encore balbutiante.

Les recommandations de l'HCERES

- s'assurer de la mise en conformité des conseils de perfectionnement aux dispositions réglementaires, notamment renforcer la présence de représentants d'étudiants et du monde professionnel. Il est préconisé également que les conseils de perfectionnement s'appuient davantage sur les évaluations de cours réalisés par le CIPE ou par certains enseignants, dans une démarche d'amélioration continue des formations. Il faudrait également que les conseils de perfectionnement appuient davantage la stratégie de la formation sur les axes de l'uB ;
- se doter d'indicateurs de pilotage co-construits avec les composantes et les formations pour avoir une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- renforcer la formation par la recherche ;
- développer l'internationalisation des formations ;
- poursuivre le processus de transition de l'approche cours à l'approche par compétences ;

Le projet d'offre de formation

Un projet d'offre de formation va être déposé, comprenant certains éléments qui doivent répondre à ces recommandations. Pour mettre en œuvre celles-ci, une première réunion de travail a été prévue avec les Directeurs de composante. Sans doute un groupe de travail pourra en être issu et il pourra être élargi. L'idée étant de trouver la meilleure manière de procéder pour mettre en œuvre ces recommandations.

Pour information, le projet d'offre de formation des deux premiers cycles, devra être déposé auprès du HCERES au plus tard le 10 mars, après passage devant les instances universitaires. Par la suite, au cours de la dernière semaine d'avril, le rapport provisoire du HCERES devrait être reçu sur le projet de l'offre de formation. Ensuite, il y aura des échanges avec le HCERES. Le rapport définitif devrait être achevé fin juin et sera aussitôt transmis au MESR, afin que l'uB puisse être accréditée pour la prochaine offre de formation. Si tout va bien, le Ministère pourrait donner une réponse positive au mois de juillet ou au début du mois de septembre. Dans le pire des cas, si le rapport du HCERES émet quelques réserves sur une ou des formations, il est probable que les équipes pédagogiques soient contraintes d'effectuer des modifications. Il faudra tenir compte des recommandations du HCERES, d'autant plus que les équipes pédagogiques ont fait un gros effort, pour répondre aux préconisations du HCERES dans les DA 04. Une attention particulière sera apportée aux formations, pour lesquelles le HCERES a appelé à être vigilant.

Indépendamment, l'établissement va recevoir la visite d'un comité d'experts HCERES établissement (qui n'est pas le comité d'experts des formations) les 25, 26, 27 avril prochain (mail reçu du Président le 10 février dernier).

Parallèlement, le travail de formalisation de la prochaine offre de formation se poursuit. Un groupe de travail composé des représentants des composantes et des services centraux, s'est penché sur le contenu des prochaines fiches filières. Le contenu devrait être stable, avec quelques innovations tout de même. Il sera demandé pour chaque enseignement, un petit synopsis d'une dizaine de lignes. Celui-ci pourra être modifié par la composante quand le titulaire du cours change.

Amétys

L'uB a fait l'acquisition d'un nouvel **outil Amétys**, qui va améliorer l'affichage de la future offre de formation. Il devrait notamment simplifier le circuit des modifications de fiches filières. Dès que possible, les composantes et les services se verront proposer des sessions de formation à *Amétys*. Ce sont les composantes qui entreront directement dans *Amétys* leurs fiches filières, à partir du mois de mai/juin (pour celles qui seront prêtes). Ces fiches filières pourront ensuite être votées par la CFVU et le CA à partir du mois de septembre. Ces nouvelles fiches filières entreront en application à partir de septembre 2024.

De même, le groupe de travail a proposé pour simplifier l'évaluation du coût des enseignements et le pilotage des formations, l'adoption en parallèle d'un outil Excel. Il sera à remplir année par année (un onglet par année). Il permettra une connaissance plus fine du coût des enseignements, en fonction des heures mutualisées, du nombre de groupe de TD, TP... Cet outil a été achevé par le pôle pilotage, il sera prochainement soumis aux Directeurs de composante.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Vote CAC	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 49	Suffrages exprimés : 49
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 49

2. projet d'offre de formation du 1^{er} et 2^e cycle pour la période 2024/2028

Il s'agit du projet de formation des deux premiers cycles. Pour le 3^{ème} cycle, un petit délai de grâce a été obtenu du Ministère, compte tenu de la restructuration du périmètre de l'enseignement supérieur à l'échelle de la Région.

La Vice-Présidente tient à remercier vivement les services centraux, notamment le PFVU, qui ont participé à la formalisation de ce projet. Mais aussi, les Directeurs de composante et les Responsables pédagogiques qui ont fait preuve d'une très grande réactivité dans le remplissage des fiches projets (DA 04) notamment pour la réponse à apporter aux recommandations du HCERES, pour laquelle les collègues ont eu à peine 15 jours (rapports le 13 janvier et les DA 04 devaient remonter pour le 31 janvier au plus tard). Un grand merci pour cet effort collectif.

Constitution du projet d'offre de formation (3 éléments)

- **Le DA 01** est le dossier d'accréditation. Il s'agit d'un document de 10 pages dans lequel est présenté l'évolution de notre offre de formation. Il est surtout présenté, la manière dont l'établissement entend répondre aux préconisations du HCERES. La version qui est proposée dans le *cloud* n'est pas encore tout à fait pas la version définitive. Il y a encore des échanges avec les Directeurs de composantes. Peut-être que quelques amendements seront apportés à la version qui est consultable dès aujourd'hui (relevé de quelques coquilles qui ont subsisté).

- **Le DA 02** est le tableau récapitulatif le devenir des mentions (Licence, LP, BUT, DEUST, Master, Diplôme de santé des 2 premiers cycles) avec un code couleur : pour les mentions reconduites (vert), les nouvelles mentions (rouge), les mentions en restructuration avec scission (bleu), restructuration avec fusion (violet), les mentions de LP se transformant en BUT 3 (en jaune) et les mentions dont il n'y a plus de demande d'accréditation (en noir).

- **Les DA 04** sont les fiches projets de toutes les mentions, pour lesquelles il est demandé une accréditation.

Il figure également les **DA 06** qui sont les fiches pour les formations du 3^e cycle des études de santé, qui ne seront pas soumises au HCERES. Elles seront directement envoyées au MESR, puisqu'il n'y a pas d'évaluation de ces projets par le HCERES.

La future offre de formation

Elle serait stable dans l'ensemble, par rapport à celle que l'on connaît aujourd'hui. Il a été sollicité l'accréditation de :

- 35 mentions de licence (contre 34 actuellement) ;
- 2 mentions de DEUST ;
- 29 mentions de LP (contre 38 actuellement) ;
- 18 mentions de BUT, sachant qu'il est mentionné dans le DA 02 deux mentions « Génie mécanique » et « productique » pour l'IUT de Dijon-Auxerre et pour l'IUT du Creusot. Les deux IUT se sont coordonnés en amont, pour l'ouverture des parcours de ces BUT, afin que tous les parcours soient offerts à l'échelle de l'uB. Le seul « doublon » est le parcours « innovation pour l'industrie » qui est le plus en tension au niveau de cette mention ;
- 58 mentions de masters (contre 54 actuellement).

La création de mentions

- pour les **Licences**, il est demandé la création d'une mention « Sciences de la vigne et du vin ». C'est une mention dérogatoire qui a été obtenue par l'université de Bordeaux, il y a deux ans. Cette mention est intéressante pour l'uB, parce qu'elle renforce le continuum licence/master. Jusqu'alors, les

contenus de cette mention projetée étaient hébergés dans la licence Sciences de la vie (restructuration avec scission) ;

- pour les **Masters**, il est demandé la création d'une mention « Economie de la santé ». Elle est liée à une restructuration de la mention « Economie appliquée » qui perd un parcours, pour des raisons de lisibilité de l'offre de formation. Les équipes ont estimé que le parcours « économie de la santé », n'avait plus de liens avec les autres parcours.

Les demandes d'accréditation

Il est demandé également une accréditation pour les mentions de **masters UBFC** opérés par l'uB : Mathématique Physique (Mast4Phys), Physiques fondamentales et applications, Culture et communication qui correspond au Master PIECE. En revanche, il n'y aura pas de demande d'accréditation pour les masters UBFC « Biologie de la conservation » et « Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports », les équipes ayant souhaité investir les ressources humaines sur d'autres projets.

Il est demandé également l'accréditation de la mention « Biologie Agrosociétés », liée à l'abandon de la mention « Nutrition et sciences des aliments » dont les parcours vont se répartir entre « Biologie Agrosociétés » et « Biologie-santé ».

Enfin, il est demandé une accréditation pour le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (*DFASO*), ce qui n'est pas encore le cas. Actuellement, l'accréditation porte uniquement pour le diplôme de formation générale. Si le Ministère est d'accord, il faudra bien sûr monter un dossier d'accréditation complet, qui sera défendu devant le CNESER avec le Ministère.

Les restructurations (scissions) et les abandons sont en lien avec les évolutions présentées.

Les restructurations

. Pour la **Licence Mention « Sciences de la vie »**, en lien avec la nouvelle mention « sciences de la vigne et du vin »

. Pour les **Licences Professionnelles Métiers du BTP « bâtiment et construction », Métiers de l'industrie « conception et amélioration de processus et procédés industriels », Métiers du numérique « conception, rédaction et réalisation web »** : les restructurations mentionnées s'expliquent par des scissions, entre les parcours des mentions dont certains vont intégrer des BUT 3.

Abandons de LP et transformation de LP en BUT

Deux mentions de LP sont abandonnées :

- La **LP agronomie** portée par l'UFR SVTE, en raison du désengagement des équipes d'Agrosup .
- La **LP Métiers de l'industrie : industrie aéronautique** portée par l'IUT du Creusot. Les équipes pédagogiques ayant souhaité déployer les ressources humaines disponibles sur les BUT et les autres LP suspendues.

Par ailleurs, 8 mentions de LP se transforment en BUT 3, ce qui représente en raisonnant en termes de parcours, 17 LP qui vont disparaître et devenir des BUT 3, moyennant quelques amendements. Le programme des BUT est partiellement fixé au niveau national.

Une précision : le HCERES dans son rapport (1er cycle) s'est étonné du fait que l'uB, semblait décidée à conserver un certain nombre de LP suspendues dans les IUT (15 environ). D'une part, toutes les LP ne peuvent pas se transformer en BUT 3. Les LP représentent pour l'uB, une richesse, une spécificité de notre offre de formation. Elles fonctionnent bien souvent en alternance et l'uB ne veut pas y renoncer. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de demander l'accréditation pour toutes les licences professionnelles, lorsque les équipes souhaitaient conserver les mentions (sans que nécessairement toutes ces LP soient ouvertes à l'avenir, à partir de 2024). Il y aura des éléments

budgétaires qui rentreront en ligne de compte, dès que la décision d'ouvrir ou non telle ou telle LP sera prise. Il semblait dommage de renoncer à l'accréditation, pour ces raisons budgétaires.

Pour les masters

Il n'y aura pas de demande d'accréditation pour les mentions « Nutrition et sciences des aliments », en lien avec la création de la mention « Biologie Agrosociétés », ni pour la mention « Santé ». La raison est qu'il y a une restructuration avec fusion de la mention « Biologie-santé ». Cette mention est destinée à accueillir tous les parcours de la mention « santé ». Il s'agit d'une évolution qui est voulue à la fois par les équipes de l'UFR SVTE et de l'UFR Sciences de santé. Cela permet d'assurer une meilleure visibilité des parcours et une plus grande cohérence au niveau de la mention.

Cette nouvelle mention « Biologie-santé » accueillerait dix parcours déjà existants, dont le parcours « sciences du médicament ». Il est actuellement l'un des master UBFC, opéré par l'uB. Une réunion a déjà eu lieu avec les équipes et la Gouvernance côté uB et côté UFC, pour envisager le fonctionnement et le portage de cette mention.

- Les mentions « **Physique et Mathématiques et applications** » sont maintenues, avec une restructuration scission. La raison est que les parcours UBFC actuellement hébergés par ces mentions, sont appelés à devenir des mentions pour lesquelles il va être demandé une accréditation.
- La mention « **Information-communication** » est mentionnée comme étant en restructuration avec scission. La raison est que l'un de ses parcours est appelé à intégrer la nouvelle mention « Culture et communication », dont les deux parcours seront des parcours en langue anglaise. Une réunion a déjà eu lieu en amont avec les responsables pédagogiques, pour arranger l'articulation entre les parcours.

Dans le DA 02, il y a une évolution quant aux co-accréditations demandées. Toutes les mentions de STAPS et de l'IAE qui étaient des mentions co-accréditées avec l'UFC, ne le seront plus. Les équipes pédagogiques, dès la phase de l'auto-évaluation, avaient demandé à être évaluées séparément, côté Dijon et côté Besançon.

Par ailleurs, une co-accréditation avec l'UFC pour le **master Géographie**, ne s'impose plus en raison d'une évolution des parcours. Il en va de même, pour le **master Mécanique** et la **LP « métiers du notariat »**. De même, le **master de Psychologie** et la **LP Métiers de la GRH** : « formation, compétences et emplois » ne seront plus co-accrédités avec l'Institut Agro Dijon. Il y a eu plusieurs échanges entre les Gouvernances et les équipes pédagogiques des deux établissements. Il apparaît que finalement, l'évolution souhaitée des contenus ne justifient plus une co-accréditation. Ce qui n'empêchera pas les équipes pédagogiques d'Agro Sup Dijon de continuer à intervenir dans ces formations.

Enfin, il reste une interrogation aujourd'hui, concernant la co-accréditation de trois masters : **Archéologie, sciences pour l'archéologie ; biologie, écologie et évolution et biologie-santé**. Il était souhaité une co-accréditation simplement avec l'UFC, mais l'UFC souhaiterait plutôt une co-accréditation avec la future COMUE expérimentale (elle remplacera la COMUE UBFC).

Il a été décidé que, si aucune solution faisant l'unanimité ne pouvait pas être trouvée avant le 10 mars, date limite de dépôt, chaque établissement uB et BFC déposera séparément une fiche projet. Le Ministère sera averti par les deux établissements, qu'une co-accréditation sera formulée ultérieurement. Cela se fera, dès qu'une clarification aura eu lieu sur le périmètre des structures fédérales auxquelles vont appartenir l'uB et l'UFC.

En tout état de cause, cela n'empêchera pas la collaboration des équipes pédagogiques des deux établissements, d'intervenir dans les formations. Il y a toujours une convention bilatérale qui lie l'uB et l'UFC, prévoyant que les heures faites par les collègues d'un autre établissement entrent dans son service.

Enfin, une nouvelle co-accréditation est demandée avec l'UFC, pour le **master de Philosophie**, en raison du parcours récent « humanités médicales ».

Le nombre de mentions co-accréditées passerait de 34 à 10 mentions co-accréditées.

Concernant les DA 04, un effort a été accompli pour répondre de manière concrète, aux préconisations du HCERES. Il y a une évolution des formations, soit en restructuration légère, soit en restructuration importante notamment en raison d'une évolution des parcours et/ou du passage à l'APC (approche par compétences). Les DA 04 sont des dossiers très concis (2 pages au maximum). C'est sur ces fiches projets, sur le DA 01 et le DA 02, que le HCERES doit rendre un avis. Nos futures fiches filières ne seront donc pas évaluées, elles restent en dehors du processus d'évaluation du projet.

Un CA extraordinaire sera prévu, avant le dépôt sur la plateforme du HCERES. La date reste à préciser.

Echanges

Une question porte sur la **licence sciences de la vigne et du vin** qui semblait déjà exister. Madame Fiorentino précise que c'est une nouvelle mention et que ce n'est pas une licence pro. Il était seulement proposé un parcours en 3^e année de la licence mention Sciences de la Vie de l'UFR SVTE. Dans l'offre de formation actuelle, cette mention n'existe pas.

Une précision est apportée sur la mention « biologie, santé ». Il avait été entendu avec l'UFC que ce serait l'uB qui déposerait cette mention. L'uB devrait assurer le portage de cette mention, s'il y a un désaccord, chaque établissement déposera la mention de son côté.

Une question est posée sur les suites du processus d'évaluation du HCERES ? Quelles seront les conséquences ? Le processus d'évaluation est prévu par la loi, qui se base dans un 1^{er} temps sur l'autoévaluation. Il a été prévu une réunion avec les Directeurs de composante pour débriefer sur cette autoévaluation et évaluation, afin de faire remonter le point de vue de l'uB sur le processus. Ce qui pourrait être amélioré, pour la prochaine vague, ce sont les indicateurs pour le suivi d'insertion. Il y eu quelques critiques sur un certain nombre de formations. Il aurait été plus simple en début de contrat, de donner ces indicateurs, de manière à ce que l'uB puisse assurer un suivi et les fournir en fin de contrat. Il sera remonté au HCERES quelques suggestions de l'uB, en attendant le retour du rapport HCERES (sur le projet) au mois d'avril. Madame Fiorentino pense que cela ne change pas beaucoup de choses, même s'il y a eu des points de vigilance sur certaines formations.

Madame Fiorentino précise que l'UFC souhaiterait accréditer avec la COMUE expérimentale et l'uB. Cela semble pour l'instant prématuré. C'est une question stratégique pour favoriser l'avènement de cette COMUE expérimentale, s'il y a des masters qui prévoient une co-accréditation avec elle.

Les rapports du HCERES ont été envoyés aux directeurs des composantes, aux responsables de mention. Le HCERES a accepté la quasi-totalité des erreurs matérielles que l'uB a fait remonter. L'uB attend le retour sur les observations. Lorsque les rapports seront définitifs, l'ensemble de la communauté pourra les recevoir. Ils devraient être d'ailleurs publiés sur le site de l'HCERES.

Il est souligné l'absurdité de ce processus et la lourdeur du travail à effectuer. Mme Fiorentino déplore effectivement des absurdités notamment concernant une double évaluation pour les BUT. L'uB n'est pas la seule à avoir été mécontente du processus et des résultats. Il y a effectivement une marge d'amélioration concernant par exemple, la juxtaposition des échéances.

Il y a un doute sur la co-accréditation sur trois mentions. Chaque établissement déposerait une fiche projet, demanderait à être accrédité dans cette mention. Les contenus restent les mêmes. Ce qui change, c'est l'établissement qui est porteur de la mention, il y a effectivement peut-être un doute pour ces trois mentions. Dans le pire des cas, l'UFC et l'uB seraient accrédités. Une demande de co-

accréditation sera demandée au Ministère, pour dire que les deux établissements partagent le portage de ces mentions.

Une intervention est notée concernant la mention **STAPS « ergonomie du sport et performance sportive »** qui n'est pas ouverte à l'UFR et qui n'a jamais existé. L'UFR ne l'a pas demandée (absence de DA 04). Il est répondu que c'était une mention ouverte à Besançon et pour laquelle nous avons une co-accréditation mais qui n'a jamais été ouverte à l'uB. La Vice-Présidente note de faire la rectification : abandon de la mention pour « **ergonomie du sport et performance sportive** » et la correction de quelques coquilles dans les documents.

Avis CAc	Favorable Membres élus présents ou représentés : 49 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : 7	Suffrages exprimés : 42 Contre : __ Pour : 42
---------------------	---	---

Fin séance : 15h00